

## Accompagnement de petites entreprises vers le développement durable

Les notions liées au développement durable sont encore méconnues d'une grande part de la population.

Dans le monde de l'entreprise, dans lequel il y a de nombreux enjeux, des dispositifs existent comme la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), les normes ISO... mais restent le plus souvent réservés aux grandes et moyennes entreprises, de par la loi ou l'existence de ressources humaines recrutées en interne.

Dans les Alpes de Haute Provence, il existe une majorité de petites et très petites entreprises, qui n'ont pas la possibilité de mobiliser des moyens pour s'engager dans des démarches de développement durable.

Alors que les petites entreprises expriment leur intérêt par des actions ponctuelles (mise en place du tri, par exemple), leur démarche peine à s'inscrire dans la durée et dans un contexte plus global qui prenne en compte les trois dimensions du développement durable - économique, sociale et environnementale.

Le CPIE Alpes de Provence peut leur proposer, en externe, un accompagnement personnalisé et souple vers le développement durable et un suivi de la démarche dans la continuité.

Consulter la plaquette « S'engager vers le développement durable pour une entreprise responsable » Trois types de prestations peuvent être proposées.

- Sensibilisation : par exemple, sur les lieux collectifs de l'entreprise : expositions, objets de démonstration, petits ateliers... Sur des temps choisis : moment convivial d'échanges et d'interventions sur diverses thématiques, par exemple petits déjeuners écocitoyen autour d'un ou plusieurs thèmes.

- Formation : des sessions de formation sur les enjeux du développement durable pour les personnes motivées, et pouvant devenir référentes au sein de l'entreprise.

- Accompagnement : il concerne la mise en œuvre et le suivi des projets concrets des entreprises. Les approches sont fondées sur l'écoute et le partage d'expériences et d'idées.

Cet accompagnement peut se faire auprès des travailleurs : proposer des interventions de suivi régulier ou à la carte, apporter des éléments de réponse pratiques, techniques ou pédagogiques (où trouver du papier recyclé, vérifier la qualité des labels, aborder la solidarité, la parité hommes-femmes...) ou auprès des personnes référentes, qui à leur tour accompagneront la démarche au sein de leur entreprise.

Exemples : inciter aux déplacements doux : covoiturage, transports en commun, vélo... Améliorer la qualité de l'air intérieur : aération, choix de produits d'entretien moins nocifs... Économies d'énergie et de matières premières : éclairage, chauffage, économies d'eau, réutilisation du papier, tri des déchets...

Cette action est cofinancée par l'Union européenne.

L'Europe s'engage en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds social européen.